

Le ministre de la Santé rassure les pharmaciens

Abderrahim DERRAJI - 2018-12-23 22:05:44 - Vu sur pharmacie.ma

Après le sit-in réussi par la Confédération des Syndicats des pharmaciens du Maroc le 3 décembre 2018, et à quelques jours seulement de la grève programmée par la Fédération nationale des Syndicats des pharmaciens du Maroc, Anas Doukkali, ministre de la Santé, s'est réuni le 21 décembre 2018 avec tous les représentants des pharmaciens d'officine. D'après un communiqué du ministère de la Santé daté du 22 décembre, cette réunion à laquelle a également pris part le directeur général des Impôts a pour objectif d'étudier la situation de la pharmacie d'officine et particulièrement l'incidence du volet fiscal sur sa situation économique. Lors de cette rencontre et après avoir écouté le discours du ministre de la Santé, le président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens a dressé un état des lieux de la pharmacie d'officine en mettant en avant les difficultés que traversent les pharmaciens. Quant aux autres représentants des pharmaciens, ils ont insisté sur la nécessité de revoir certains aspects fiscaux qui constituent un frein à l'amélioration de l'accès aux médicaments. Ils ont également évoqué la nécessité de revoir le Décret de fixation des prix des médicaments et de mettre en place des mécanismes permettant de garantir le respect du circuit de distribution des médicaments, y compris les spécialités pharmaceutiques vétérinaires. Les représentants des pharmaciens ont également demandé la réactualisation des textes de loi régissant la profession et l'adoption de mesures devenues aujourd'hui nécessaires pour que la pharmacie d'officine puisse rester en phase avec l'évolution que connaît le secteur. En réponse aux doléances formulées par les pharmaciens, le ministre de la Santé a rappelé les efforts fournis par son département qui ont permis la publication du Décret relatif à la bioéquivalence ainsi que l'Arrêté fixant les pharmacopées de référence. En ce qui concerne le texte de loi régissant le Conseil de l'ordre, Anas Doukkali a rassuré les pharmaciens en leur apprenant qu'il est sur la bonne voie. Il les a également rassurés au sujet du Décret de fixation du prix du médicament dont l'impact sur les différentes composantes du secteur fera prochainement l'objet d'une évaluation et d'une réactualisation en concertation avec toutes les composantes du secteur. En ce qui concerne le respect du circuit de distribution, le ministre de la Santé a annoncé aux pharmaciens la publication prochaine d'une liste limitative des médicaments qui peuvent être dispensés au sein des cliniques. Le volet fiscal sera traité dans le cadre d'une commission regroupant des représentants du ministère de la Santé, de la direction des Impôts et des représentants des pharmaciens. Cette commission va tenir sa première réunion le 10 janvier 2019. Le directeur du médicament et de la pharmacie prévoit également une réunion le 25 décembre avec les représentants des pharmaciens. >